Professionnels

Associations

# CONDITIONS & TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

AU IER JANVIER 2016



e document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des Professionnels et Associations, en vigueur au 01/01/2016.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Nos conseillers professionnels se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes (monétique, financement de votre activité, Plan d'Epargne Entreprise...).

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : www.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup> (Caisse d'Epargne Ile-de-France)

<sup>(1)</sup> Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet. Les prix sont exprimés hors taxes.

# Sommaire

>	Le compte courant	
	• La vie du compte	
	Les frais et les commissions	7
	• Les virements	7
	Les prélèvements	7
	• Les chèques	
	• Les Offres gestion des espèces	
	Les effets de commerce	9
	Les dates de valeur	9
	Les frais d'opposition	10
	Les incidents de fonctionnement	10
>	La banque à distance	
	Direct Ecureuil	
	AlertEcureuil	11
	Webprotexion	11
	La certification électronique	12
	• La sécurisation des opérations en ligne	12
	• Les Echanges de Données Informatisées	12
>	Les cartes	
	Les cotisations des cartes	
	Les opérations par carte	
	• Les opérations diverses liées à la carte	14
>	Les offres groupées de services	
	Labelis Profession Libérale	
	Libre Convergence Artisan et Commerçant	
	Franchise & Vous	
	Associatis Essentiel	
	Auto-Entrepreneur	
	• SCI	
	Basic' Associatis.	
	Syndicats de copropriété	
	Offres de bienvenue	17
>	Les crédits	
	Les crédits d'exploitation	
	Les opérations de portefeuille	
	Les crédits d'investissement	
	Les engagements par signature	
	Les garanties reçues	
	Les frais liés aux prises de garanties	
	• Les assurances sur prêt ou découvert	19

>	L'épargne	19
>	Le compte-titres • Les opérations sur compte-titres	19
>	Les assurances et la prévoyance	21
>	Les opérations internationales  • Les opérations de change.  • Les virements internationaux.  • Les autres opérations.  • Les comptes en devises.	22 23
>	L'équipement monétique  Les TPE et services associés  Solution d'encaissement par mobile  E-commerce	24
>	Les autres services  • La recherche de document	25 25 25
>	L'ingénierie sociale  • Box Office  • Solution d'épargne salariale dédiée aux Professions Libérales  • Titres de services	26
>	L'Affacturage • Facturéa	26
>	La Location Longue Durée de Véhicule  • Car Lease	26
>	Lexique des termes utilisés	27
>	Les numéros utiles	30
>	Vos relations avec la Caisse d'Epargne	31

# Le compte courant

# > La vie du compte

•
Ouverture de compte
• Ouverture d'un compte « Française des Jeux » Gratuit
Ouverture d'un compte « PMU » Gratuit
Ouverture d'un compte affecté « Article 64 »
huissier de justice
Ouverture d'un compte séquestre « Article 55 »
(avec ou sans manipulation de fonds) - agent immobilier Gratuit
• Service Bancaire de Base (cotisation) <sup>(1)(2)</sup>
• Domilis PROGratuit
Délivrance d'un RIB
Envoi de ticket d'agios avec arrêté périodique
(sur demande)
• Echelle d'intérêts sur demande spécifique
Fabrication de carnets de remises
de chèques personnalisés
Fabrication de bordereaux de remises de chèques personnalisés
• Service rémunération
0,10 % taux nominal brut annuel jusqu'à 10 000 euros de solde créditeur <sup>(3)</sup>
• Frais de clôture de compte
Relevés de compte
- mensuel Gratuit
- bimensuel
- décadaire
- hebdomadaire
Relevés de compte numériques
- mensuel Gratuit
- bimensuel
- décadaire
- hebdomadaire
) Offre conforme à l'article D312-5 du Code Monétaire et Financier pris en application de
l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

- l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.
- (2) Les services compris dans le Service Bancaire de Base sont détaillés dans le lexique page 29.
- (3) Taux en vigueur au 01/12/2015.
- (4) Prélèvement trimestriel. Voir lexique page 27.
- (5) Taux annuel avec arrêté trimestriel.
- (6) Voir lexique à partir de la page 27.
- (7) Sous réserve de communication des codes BIC (Bank Identifier Code) et IBAN (International Bank Account Number) du bénéficiaire. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. En l'absence de ces 2 codes, le traitement des opérations ne sera pas effectué.
- (8) Prélèvement en une seule fois, en début d'année ou à la mise en place, du nombre de virements prévus jusqu'au 31/12.

#### > Les frais et les commissions

• Frais de tenue de compte Professionnels 47 €/trim
• Frais de tenue de compte Associations
Frais de traitement, de recherche d'adresse postale et de
conservation d'avoirs sur comptes avec adresse inconnue24 €
• Commission de mouvement <sup>(4)</sup> <b>0,15 %, min 15 €/trim</b>
• Commission de plus fort découvert <sup>(4)</sup>
• Commission de dépassement de découvert <sup>(4)(5)</sup>
(majoration taux client)
• Commission d'immobilisation sur découvert <sup>(4)(5)</sup>
Commission annuelle de tenue de
dossier administratif <sup>(6)</sup>
Frais de gestion de compte courant inactif <sup>(6)</sup>
depuis plus de 12 mois

## > Les virements

Emission d'un virement SEPA vers un compte Caisse d'Epargne
bancaire
Frais par virement occasionnel SEPA émis sur compte
détenu dans une autre Caisse d'Epargne Gratuit
• Frais par virement occasionnel SEPA (frais par virement occasionnel
automatisable avec BIC/IBAN(7)) vers une autre banque :
- en agence
- par Direct Ecureuil Internet
• Frais par virement de trésorerie ou compensé (valeur jour) . 13,90 $\in$
<ul> <li>Frais de mise en place d'un virement permanent SEPA vers un autre établissement bancaire (frais par virement automatisable):</li> <li>mise en place de l'échéancier au guichet de l'agence ou par un téléconseiller<sup>(8)</sup></li></ul>
- mise en place de l'échéancier par Direct Ecureuil Internet Gratuit
Modification d'un ordre de virement permanent au guichet de l'agence ou par téléconseiller
• Frais de mise en place d'un échéancier de virements3,30 €
• Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après

# > Les prélèvements

• Demande d'autorisation de prélèvement externe au profit	[
d'un organisme financier Gro	ıtuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gro	ıtuit
• Demande de correction de domiciliation	0 €
• Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	5 €
• Mise en place du service créancier	0 €

<ul> <li>Emission d'un prélèvement SEPA CORE – unitaire 3,30 €</li> <li>Echéancier de prélèvements SEPA CORE 0,30 €/prélèvement</li> <li>Modification/annulation d'un échéancier de prélèvements SEPA CORE Gratuit</li> <li>Demande de copie de mandat (B to B) 20 €</li> <li>Enregistrement du consentement du débiteur dans le cadre d'un prélèvement SEPA B to B 10 €</li> <li>Modification/retrait de consentement sur mandat prélèvement SEPA B to B 5 €</li> <li>Service de gestion des créanciers (ajout/modification) - autorisés : liste blanche 12 €</li> </ul>	<ul> <li>Recherche sur régularisation des erreurs de comptage d'espèces (sauf si l'erreur incombe à la Caisse d'Epargne) 16,50 €</li> <li>Service Sécurexpress :         <ul> <li>adhésion<sup>(6)</sup></li></ul></li></ul>
<ul> <li>non autorisés : liste noire</li></ul>	<ul> <li>Les effets à l'encaissement - Support papier         <ul> <li>par remise</li></ul></li></ul>
Les chèques     Chéquier	• Bon à payer - par opération manuelle
<ul> <li>Remise de chéquier en agence</li></ul>	- avec la Convention de paiement sauf désaccord
<ul> <li>Les Offres gestion des espèces (Billets et Pièces)</li> <li>Versement d'espèces (3) au guichet ou au DAB de la Caisse d'Epargne</li></ul>	Les effets de commerce (LCR-BOR)  Remise d'effet Sauf Bonne Fin > 7 J ouvrés avant sa date d'échéance

## > Les frais d'opposition

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 12,20 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur21,70 €
• Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte, vol ou
usage frauduleux
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
<ul> <li>Frais d'opposition (blocage) de la Carte Sécurexpress<sup>(1)</sup> 17,60 €</li> </ul>
• Frais d'opposition sur prélèvement SEPA
• Identifiant Créancier SEPA (ICS) ou référence unique de
mandat (RUM)
Autres frais:
- Frais par Avis à Tiers Détenteur
- Frais par saisie-attribution ou saisie conservatoire 115 €(2)
- Frais par Opposition
Administrative

#### > Les incidents de fonctionnement

#### Les frais divers

<ul> <li>Commission d'intervention</li></ul>
non autorisé, envoi simple
envoi recommandé
prélèvement sans provision et payé

# Les rejets de chèque

•	Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de pro-	vision <sup>(3)</sup> :
	- chèque inférieur ou égal à 50 €	21,25 €
	- chèque supérieur à 50 €	41,25 €

## (dans la limite d'un plafond journalier de 100 €)

Ce forfait comprend les frais de :

- Dossier
- · Chèque impayé
- Lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision en lettre simple
- · Lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
- Envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- Déclaration BDF (Banque de France)
- Délivrance du certificat de non-paiement
- Blocage de provision pour régularisation
- Gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Mainlevée de l'interdiction bancaire

#### Les autres rejets

de provision :		
- prélèvement infé	rieur ou égal à 20 € <i>Montant d</i>	du prélèvemen
	(dans la limite d'un plafond journ	nalier de 40 €,
- prélèvement supe	érieur à 20 €	11,25 €
	(dans la limite d'un plafond journ	nalier de 40 €,
• Frais de rejet sur	traite ou effet à payer	19 €
• Frais par virement	t occassionnel incomplet	
(compte clos ou BIC/IBA	AN erroné)	5 €

• Forfait de frais de rejet de prélèvement pour défaut

· · ·		
Les incidents sur effet		
• Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de protêts éventuels)		
• Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné		

# La banque à distance

#### > Direct Ecureuil

• Abonnement à des services de banque à distance (i	nternet,
<u>téléphone fixe</u> , <u>téléphone mobile</u> , sms, etc.) <sup>(5)</sup> :	
Direct Ecureuil accessible 24h/24	
- Internet (avec ou sans option Bourse)	5 €
-Téléphone (service vocal ou téléconseiller(6))	Gratuit
- Application mobile et tablette <sup>(7)</sup>	Gratuit

- Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, sms, etc.)(5):
- - Internet ......Selon fournisseur d'accès
- Application mobile et tablette<sup>(7)</sup> ...... Selon opérateur

#### > AlertEcureuil<sup>(8)</sup>

• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du 

# > Webprotexion

- Service de banque à distance réservé aux représentants légaux des personnes protégées : tuteurs ou curateurs familiaux, gérants professionnels (mandataires judiciaires à la protection des majeurs - Associations - Hôpitaux) ...... Gratuit
- (1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2015).
- (2) Prix TTC.
- (3) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
- (4) Le forfait comprend les frais de lettre d'information préalable.
- (5) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
- (6) Selon jours et heures d'ouverture de votre Centre de Relation à Distance.
- (7) IOS, Windows, Android, RIM, Wap ou I-mode.
- (8) Sous réserve de commercialisation.

# > La certification électronique(1)

• Abonnement Certicéo<sup>(2)</sup> (Solution sécurisée pour vos transactions Internet, la télédéclaration, le télépaiement de la TVA et de l'URSSAF, 

# > La sécurisation des opérations en ligne(1)

Service SOL Pro
Boîtier carte à puce (CAP)
• Carte Secur@ccess
• Réédition du code confidentiel (Secur@ccess)

# > Les Échanges de Données Informatisées (Convention Datalis)

# (1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2015).

# Les Cartes

## > Les Cotisations des Cartes (hors offres groupées de services)

#### Les cartes destinées aux Associations

Carte Visa Business :	
- à débit immédiat	n
- à débit différé46 €/a	n
• Carte Visa Business Gold	n
• Carte Visa Classic <sup>(5)</sup> :	
- à débit immédiat	n
- à débit différé46 €/ai	n
• Carte Visa Premier <sup>(5)</sup>	n
• Carte de retrait Associatis	n
• Carte Visa Electron (à autorisation systématique)31,10 €/a	n
• Service E-Carte Bleue (achats sur Internet) <sup>(5)</sup>	n
Service Global Affaires <sup>(1)(6)</sup>	er

Les cartes destinées aux Professionnels	
• Carte Visa Business :  - à débit immédiat	
• Carte Visa Business Gold	an
• Carte Visa Platinum Business à débit différé220 €/a	пc
• Service E-Carte Bleue (achats sur Internet) <sup>(5)</sup>	пc
Service Global Affaires <sup>(1)(6)</sup>	er

<sup>(2)</sup> Engagement contractuel pour une durée de 3 ans.

<sup>(3)</sup> A compter du 01/02/2016, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) disparaît. Il est remplacé par le prélèvement SEPA et dénommé TIPSEPA.

<sup>(4)</sup> Du montant du virement..

<sup>(5)</sup> Arrêt de commercialisation.

<sup>(6)</sup> Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

## > Les opérations par carte

# Paiements par carte (la carte est émise par la Caisse d'Epargne)

•	En euros dans l'UE (Union Européenne)G	ratuit
	En devises ou en euros hors zone Euro	

En devises ou en euros hors zone Euro	
(par opération)	2,80 %, maxi 6,25 €

# Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Epargne

•	En euros dans un pays de la zone UE (Union Européen	ne):
	<ul> <li>aux distributeurs d'une Caisse d'Epargne</li> </ul>	Gratuit

	,	,
<ul> <li>En devises à l'étranger (par opération)</li> </ul>		
- aux distributeurs	2,80 %,	+ 3,20

- aux	aistribute	eurs		 	 	2,00	70,	+	3,20	€
- aux	guichets	d'une	agence	 	 	2,80	%	+	6,25	€

# > Les opérations diverses liées à la carte

• Réédition du code confidentiel
Restitution de carte capturée par un distributeur (oubli, anomalie technique, erreur code)      Gratuit
• Modification temporaire du plafond retrait/paiement carte bancaire
• Remplacement de carte avant échéance
• Frais d'envoi de carte en pli recommandé avec AR <sup>(3)</sup> (frais postaux inclus)

(1) Arrêt de commercialisation.

• Frais d'envoi de carte à l'international<sup>(3)</sup>.....

(3) A votre demande.

# Les offres groupées de services<sup>(1)</sup>

>	Labelis Profession Libérale
>	Libre Convergence Artisan et Commerçant

> Franchise & Vous

Avec la carte Visa Business     débit différé     débit immédiat      Avec la carte Visa Business Gold      Avec la carte Visa Platinum Business à débit différé	23,10 27	€/mois €/mois
• Sans carte	20,30	€/mois
Les services compris dans l'offre groupée de services		
• Chéquier <sup>(2)</sup>		

- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels<sup>(2)</sup>
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(3)</sup>
- Service de banque à distance
- Service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette)
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS<sup>(2)</sup>

Cotisation seconde carte (identique à celle détenue)

- 50 %

#### > Associatis Essentiel

• Avec la carte de retrait Associatis
<ul> <li>Avec la carte Visa Classic<sup>(4)</sup>, Visa Electron,</li> <li>Visa Business</li></ul>
• Avec la carte Visa Premier <sup>(4)</sup> , Visa Business Gold 16,50 €/mois
• Sans carte

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier<sup>(2)</sup>
- Frais de tenue de compte
- Relevés décadaires
- Exonération des agios jusqu'à 5 euros par trimestre
- Exonération des commissions de mouvement
- Assurance Moyens de Paiement Associations(3)
- Protection et Assistance Juridique Associatis(3)
- Service de banque à distance
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS<sup>(2)</sup>

Cotisation seconde carte (identique à celle détenue)

- 50 %

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA. Taux en vigueur au 01/01/2015 : 20 %.
- (2) Service gratuit à l'unité.
- (3) Assurance Moyens de Paiement Associations, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Protection et Assistance Juridique Associatis sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.
- (4) Arrêt de commercialisation.

<sup>(2)</sup> Tarif appliqué dans le cadre d'une offre groupée de services Labelis ; Libre Convergence ou Franchise & Vous.

## > Auto-entrepreneur

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier<sup>(1)</sup>
- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels(1)
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(2)</sup>
- Service de banaue à distance
- Exonération des commissions de mouvement
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS<sup>(1)</sup>

# > SCI (Société Civile Immobilière)

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier(1)
- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels(1)
- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus<sup>(2)</sup>
- Service de banque à distance
- Exonération des commissions de mouvement
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS<sup>(1)</sup>

#### > Basic' Associatis

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier<sup>(1)</sup>
- Frais de tenue de combte
- Relevés mensuels<sup>(1)</sup>
- Assurance Moyens de Paiement Associations<sup>(2)</sup>
- Service de banque à distance
- Exonération des commissions de mouvement
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS<sup>(1)</sup>

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement Associations, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Protection et Assistance Juridique Associatis sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

# > Syndicats de copropriété

Les services compris dans l'offre groupée de services

- Chéquier<sup>(1)</sup>
- Frais de tenue de compte
- Relevés mensuels(1)
- Assurance Moyens de Paiement Associations<sup>(2)</sup>
- Service de banque à distance
- Exonération des commissions de mouvement
- Service Sécurisation des opérations en ligne (SOL) via SMS<sup>(1)</sup>

#### 

# Les crédits

# > Les crédits d'exploitation

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert.

- Autorisation de découvert
- Commission de dépassement de découvert  $^{(4)(5)}$  ....... 2 %

(1) Service gratuit à l'unité.

- (2) Assurance Moyens de Paiement Associations, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Protection et Assistance Juridique Associatis sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information
- (3) Taux de base Caisse d'Epargne : 6,60 % au 01/10/2015.
- (4) Taux annuel avec arrêté trimestriel.
- (5) Prélèvement trimestriel. Voir lexique à partir de la page 27.

# > Les opérations de portefeuille

Le taux d'interêt est calculé en référence au taux de base Caisse d'Epargne<sup>(1)</sup> et appliqué sur le montant nominal de l'effet avec un décompte prorata temporis.

#### L'escompte d'effets de commerce

•	Nombre mini de jours d'escompte pour le calcul	
	des intérêts	. 10 J ouvrés

# • Montant mini des intérêts perçus pour escompte ........5,30 €

# Les cessions de créances professionnelles (Loi Dailly)

0€
0€
6€
4€
4€
20 €
20 €
֡

# > Les crédits d'investissement

•	Frais	de	dossier

Réédition d'un nouveau tableau d'amortissement ..... 19,95 €

# > Les engagements par signature(4)

- Mise en place

- (1) Taux de base Caisse d'Epargne : 6,60 % au 01/10/2015.
- (2) Du montant emprunté.
- (3) Sous réserve de commercialisation.
- (4) Garanties émises par la Caisse d'Epargne : cautions bancaires, garanties à première demande.
- (5) Après prise en compte des modifications demandées par le client.
- (6) Du montant cautionné.
- (7) Du montant de la traite.

## > Les garanties reçues

- > Les frais liés aux prises de garantie ...... Nous consulter

# L'épargne

	Ouverture de :
Gratuit	- Livret A <sup>(I)</sup>
Gratuit	- Compte sur Livret Associatis <sup>(2)</sup>
Gratuit	- Compte Excédent Professionnels(3)
Gratuit	- Compte à Terme
	• Frais de gestion de compte épargne inactif <sup>(4)</sup>
30 €/an	depuis plus de 5 ans

# Le compte-titres

## > Les opérations sur compte-titres

#### Les achats et les ventes de titres

Les frais sur ordre de bourse Actions(5)/Obligations/OPCVM

- Opération ferme sur le marché au comptant :

- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage minimum de perception) ..... Nous consulter
- Ordre annulé ou non exécuté hors Internet............... 12 €
- OPCVM:
- Souscription OPCVM du réseau
- Rachat OPCVM réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti

- (1) Réservé uniquement aux Associations et Syndicats de copropriété.
- (2) Réservé uniquement aux personnes morales sans but lucratif.
- (3) Réservé uniquement aux Professionnels.
- (4) Voir lexique page 28.
- (5) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

#### Les droits de garde

Torteledille compose d'ilquement de l'ai is sociales
<ul> <li>Portefeuille composé uniquement des valeurs de réseau         Caisse d'Epargne (forfait)<sup>(1)</sup>:         - Par compte-titres jusqu'à   500 €</li></ul>
Autre portefeuille (compte-titres) <sup>(1)(2)</sup> :
<ul> <li>Commission proportionnelle<sup>(3)</sup> à la valeur du portefeuille selon le barème (minimum annuel 25 €)</li> </ul>
> jusqu'à 30 000 € <b>0,25</b> %
> de 30 001 à 99 999 €
> à partir de 100 000 €
(en supplément de la commission proportionnelle)
• Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée <sup>(1)</sup> 17 €/an
es autres opérations
Ouverture d'un compte-titres
• Clôture d'un compte-titres
• Attestation de plus-values (sur IFU)
Edition Imprimé Fiscal Unique (IFU)
• Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)
<ul> <li>Attestation de plus-values (sur demande), relevé ISF<sup>(1)</sup> 48,70 €</li> </ul>
• Relevé ponctuel de portefeuille <sup>(1)</sup>
• Relevé de compte-titres moyenné <sup>(1)</sup>
- Neieve de compte-titles moyenne

• Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales..... Gratuit

# 

• Transfert total ou partiel de compte-titres(1):

• Dépôt de titres non côtés(1):

- acte de gestion

- (1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2015).
- (2) Pour un portefeuille mixte (valeurs réseau Caisse d'Épargne + valeurs externes) ne seront retenues pour les calculs que les valeurs externes.
- (3) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué.

# Les assurances et la prévoyance

• Cotisation à une offre d'assurance Moyens de Paiement Pro Plus <sup>(1)(2)</sup>
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Associations <sup>(1)(2)</sup>
• Protection de l'Activité Professionnelle <sup>(1)</sup> <b>Nous consulter</b> (contrat d'assurance qui garantit les conséquences financières liées à l'indisponibilité du dirigeant ou à la perte de l'outil de travail)
• Pro-T-G
• Protection et Assistance Juridique Associatis <sup>(1)(2)</sup> (Assurance juridique et protection juridique des membres du bureau pour les Associations)
• Sécurexpress Assurance <sup>(1)(2)</sup>
$\bullet$ Assurance sur compte Professionnels $^{(4)(5)}$ Nous consulter (Assurance sur découvert)
• Complémentaire Santé Salariés <sup>(6)</sup>

(2) Prix TTC.

- (4) Sous réserve de commercialisation.
- (5) Assurance sur compte Professionnels est un contrat de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.
- (6) Complémentaire Santé Salariés est un contrat de Macif Mutualité, mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

<sup>(1)</sup> Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de Paiement Associations, Protection de l'Activité Professionnelle, Garantie Prévoyance, Garantie Santé, Protection et Assistance Juridique Associatis et Sécurexpress Assurance sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

<sup>(3)</sup> Ecureuil Retraite Pro est un contrat Foncier Assurance, société régie par le Code des Assurances, distribué par votre Caisse d'Epargne, intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS.

# Les opérations internationales

# > Les opérations de change

Le change manuel - achat/vente de devises

#### > Les virements internationaux

•	Frais	d'inte	erver	ntion	٠	 	 	 	25,40	€

#### Les virements émis vers l'étranger (en agence)

- Virement SFPA
- frais par virement automatisable avec BIC/IBAN<sup>(2)</sup>.....**3,30 €**
- Autres virements en euros hors de la zone SEPA, en devises (quel que soit le pays)
- frais par virement occasionnel......0,10 %<sup>(3)</sup>, min 19,30 €
- commission de change (en supplément).... 0.05 %(3), min 8.15 €

# Les frais de correspondant sur l'international ......25 €

# Les virements reçus de l'étranger

- Virement SEPA (quel que soit le montant) :
- frais par virement automatisable avec BIC/IBAN<sup>(2)</sup>.....**Gratuit**
- Autres virements en euros hors de la zone SEPA, en devises (quel que soit le pays):
- commission de change (en supplément)....0,05 %(3), min 8,15 €

## > Les autres opérations

## Les paiements par chèque à l'étranger

- En euros
- commission de service...........0,10 %<sup>(1)</sup>, min 19,30 €
- En devises
- commission de service...........0,10 %<sup>(1)</sup>, min 19,30 €
- commission de change (en supplément)... 0,05 %(1), min 8,15 €

#### Les encaissements de chèques étrangers

- En euros
- commission de service...........0,10 %<sup>(1)</sup>, min 19,30 €
- En devises
- commission de service...........0,10 %<sup>(1)</sup>, min 19,30 €
- commission de change (en supplément)... 0,05 %<sup>(1)</sup>, min 8,15 €
- Date de valeur et délai d'indisponibilité<sup>(4)</sup>...... Nous consulter

#### 

Les effets à l'étranger ...... Nous consulter

# > Les comptes en devises<sup>(6)</sup>

- Les comptes à terme en devises............ Nous consulter

<sup>(1)</sup> Du montant du chèque ou de l'opération.

<sup>(2)</sup> BIC (Bank Identifier Code). IBAN (International Bank Account Number). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

<sup>(3)</sup> Du montant du virement.

<sup>(4)</sup> Délai pendant lequel la Caisse d'Epargne peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

<sup>(5)</sup> Commission de change en supplément.

<sup>(6)</sup> Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

# L'équipement monétique

#### > Les TPE et services associés

•	Terminal	de	Paiement	Electro	nique	(contact	ou sans	contact)	-
	location <sup>(1)</sup>	)							

• Frais de résiliation TPE(1)(2)	Consulte
• Paiement en N fois(I)	votre
Offre monétique Santé <sup>(1)</sup>	conseille

- Commission sur les flux de CB
- Chargement de logiciel privatif (American Express...)(1)

# > Solution d'encaissement par mobile(3)

#### > E-commerce

# • Inscription

- SP PLUS Pro <sup>(1)</sup>	150 €
- SP PLUS Pro Expert <sup>(1)</sup>	250 €
- Je paie en ligne <sup>(I)</sup>	150 €

#### Abonnement mensuel

/ (BOIII) CITICITE THE HISACT	
- SP PLUS Pro <sup>(1)</sup>	5 €
- SP PLUS Pro Expert <sup>(I)</sup>	
- Je paie en ligne <sup>(1)</sup>	5 €

- Options et personnalisation......Sur devis
- (1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2015). (2) Indemnité de rupture de contrat avant 4 ans et/ou de non restitution de l'appareil à
- (3) Sous réserve de commercialisation.

# Les autres services

#### > La recherche de document

<ul> <li>Frais de recherche de document (y compris un exemplaire photocopié):</li> <li>I document inférieur à 5 ans</li></ul>
<ul> <li>Recherche complexe ou documents anciens         (&gt; 10 ans)</li></ul>
<ul> <li>Frais de recherche de preuve :</li> <li>avec retour d'un mandat valide du débiteur20 €</li> <li>sans retour d'un mandat validé par le créancier</li></ul>

# > Les opérations juridiques

• Attestation fiscale <sup>(1)</sup>
• Information aux commissaires aux comptes <sup>(1)</sup> 81,20 €
• Attestation de compte séquestre « article 55 » <sup>(1)</sup>
• Attestation de non fusion de compte <sup>(1)</sup>
• Révocation de procuration(1)

> Le placement automatisé de trésorerie Intégral Cash Trésorerie ........... Nous consulter

#### > Le coffre-fort<sup>(2)</sup>

• Frais de location de coffre-fort <sup>(1)</sup>	er
• Extension de garanties <sup>(1)</sup>	er
• Frais d'ouverture forcée par un spécialiste <sup>(1)</sup> <b>Nous consulte</b>	er

# > Le coffre-fort numérique<sup>(2)</sup> ........... Nous consulter

- (1) Cette prestation est soumise à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2015).
- (2) Sous réserve de commercialisation.

# L'ingénierie sociale

> Box Office

Solution d'épargne salariale

pour toute entreprise ou organisme 

> Solution d'épargne salariale dédiée aux Professions Libérales ...... Consultez votre conseiller

> Titres de services Consultez votre conseiller

# L'Affacturage

> Facturéa

Optimisation de la gestion des créances 

# La Location Longue Durée de véhicules

# Lexique des termes utilisés

Calcul des intérêts débiteurs et détermination du Taux Effectif Global (T.E.G.):

Le calcul des intérêts se fait en appliquant le taux convenu (indiqué aux conditions particulières de compte-courant) au solde débiteur majoré éventuellement des commissions

Si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, l'ensemble des sommes dues au titre du découvert (intérêts + commission sur le plus fort découvert + commission de dépassement) sera égal au maximum autorisé par la loi (Articles L.313-3 et suivants du code de la consommation).

#### Le montant des intérêts est obtenu comme suit :

(Somme de tous les soldes débiteurs) x (durée en jours) x (taux d'intérêt conventionnel)

365 ou 366 jours (selon l'année civile)

## Chèque:

Moyen de paiement permettant au titulaire ("tireur") d'un comptechèques de régler un achat, une dette ou encore de faire un don en faveur d'une autre personne ("bénéficiaire"). Un chèque est valable I an et 8 jours à compter de la date indiquée sur le chèque.

# Chèque de banque :

Chèque émis par la banque et dont la provision est garantie.

#### Commissions:

- Commission annuelle de tenue de dossier administratif : Dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérants à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client.
- Commission de mouvement : Commission calculée en appliquant un pourcentage sur tous les mouvements débiteurs à l'initiative du client.
- Commission de plus fort découvert : Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

- Commission de dépassement de découvert : Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.
- Commission d'immobilisation sur découvert : Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.
- Commission d'intervention : Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).
- Compte inactif : Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :
- I) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés;
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

#### Coordonnées bancaires

- Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou de prélèvement sur celui-ci.
- Le BIC (Bank Identifer Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

DAB: Distributeur Automatique de Billets.

# Date d'arrêté de compte :

Date à laquelle la Caisse d'Epargne arrête le cumul des factures du client enregistrées dans l'ordre chronologique.

# Date de débit des factures :

Date à laquelle la Caisse d'Epargne débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. A cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.

#### Date de valeur :

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

# EEE (Espace Economique Européen)

Pays membres de l'UE (Union Européenne) + Islande, Liechtenstein, Norvège.

## Incident de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

#### Jour ouvré :

Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

#### Prélèvement SEPA B to B:

Le prélèvement dédié exclusivement aux paiements entre deux entreprises, professionnels ou associations.

#### Prélèvement SEPA B to C:

Prélèvement entre une entreprise créancière et son client personne physique débiteur

#### Prélèvement SEPA CORE:

Le prélèvement adapté à tout type de clientèle soit entre deux entreprises ou entre une entreprise et son client.

# RUM (Référence Unique du Mandat) :

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

# SEPA (Single Euro Payments Area):

Espace unique de paiement en euro. Comprend les pays de l'Union Européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco.

#### Service Bancaire de Base :

Comprend : ouverture, tenue et clôture du compte, un changement d'adresse par an, édition de relevés d'identité bancaire, domiciliation de virements bancaires, relevé de compte mensuel, réalisation des opérations de caisse, encaissement de chèques et de virements bancaires, dépôts et retraits d'espèces en agence, paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire, service de banque à distance, carte Visa Electron (carte de paiement à autorisation systématique), deux chèques de banque par mois.

# Les numéros utiles

# La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

•Assurance: 09 69 36 45 45(1)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances<sup>(2)</sup> de la Caisse d'Epargne.

• Perte / Vol : 09 69 36 39 39<sup>(1)</sup>

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

•Assistance technique monétique (TPE) : 08 25 82 78 27<sup>(3)</sup>

Pour toute aide, contactez votre Assistance technique Caisse d'Epargne.

- Assistance Technique Echanges de données informatisées (EDI): 09 88 98 58 58<sup>(1)</sup>
- •Assistance Direct Ecureuil : 09 69 39 29 52<sup>(1)</sup>
  Pour toute aide, contactez votre Assistance technique Caisse d'Epargne

# Vos relations avec la Caisse d'Epargne

· Votre Conseiller Caisse d'Epargne

Vous souhaitez des renseignements, nous faire part d'une difficulté... contactez votre conseiller Caisse d'Epargne. Pour joindre votre agence, reportez-vous au numéro figurant en haut à gauche de votre relevé de compte.

- Site Internet Caisse d'Epargne : www.caisse-epargne.fr (4) (Caisse d'Epargne lle-de-France) pour toute information complémentaire
- Service Relation Clientèle

En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, et si aucune solution amiable n'a pu être trouvée avec votre agence, le Service Relation Clientèle peut intervenir pour réexaminer votre demande. Pour le contacter :

> Par courrier : Caisse d'Epargne Ile-de-France Service Relations Clientèle 26-28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 75633 Paris cedex 13

> Par téléphone : 09 69 36 27 38<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Appel non surtayé

Numéro d'information concernant uniquement les contrats de BPCE Assurance.

<sup>(3) 0,15 €</sup> TTC/minute depuis un poste fixe en France métropolitaine

<sup>(4)</sup> Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Interne

# Plus d'informations www.caisse-epargne.fr Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Caise d'Épargne et de Prévoyance lle-de-France – 26/28 ne Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 PARIS CEDEX 13 - Banque Coopérative régie par les artides L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - norsale d'Ornétaire tons et de Surveillance - de Johital de 1 476. 294 680 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre - 7500 I Paris – Intermédiaire d'assurance mandroide à 107045 200, Réf. MOD07/000008/F6/J10/12016.

